

[Problèmes dégagés] et solutions envisagées :

. [Problème de la disponibilité en hommes]

- >> Dégager des zones prioritaires (populations source, en amont des cours d'eau) ; engagement de cantonniers de rivières, ...
- >> Identifier ensuite le nombre de personnes requises pour chaque chantier.
- >> Différentes asbl peuvent fournir de la main d'œuvre (don de temps, team building, ...) : Banque du temps, Eté solidaire, ...
- >> Envisager également une aide de la part des mouvements de jeunesse, des associations.

. [Problème de la formation du personnel]

- >> La cellule de coordination du CR (Jérémy) s'engage à dispenser des formations ; pour les agents communaux, la cellule d'appui à la lutte contre les plantes invasives (Gembloux Agro-Bio Tech) peut également intervenir.
- >> Pour éviter toute confusion dans la reconnaissance des plantes, il est conseillé d'agir pendant la période de floraison (juin-août), moment où elles sont alors facilement identifiables ; elles auront de plus consommé déjà beaucoup d'énergie, ce qui rendra la gestion plus efficace.

. [Problème des aspects pratiques des gestions et du suivi des chantiers de gestion]

- >> Une logique amont-aval est indispensable !! (i.e. intervenir de l'amont vers l'aval)
- >> **Le respect des consignes de gestion est primordial** : 2-3 passages/an pour la berce et 3-4/an pour la balsamine et ceci sur plusieurs années, au risque de faire pis que bien (voir à ce sujet le guide gestion « Les trois principales plantes exotiques envahissantes le long des berges des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne : description et conseils de gestion » disponible sur le site Internet du laboratoire d'écologie de la faculté de Gembloux : <http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Doc-dispo.htm>).
- >> La période de gestion (juin pour la berce et surtout juillet-août pour la balsamine) n'est parfois pas la plus optimale pour les ouvriers communaux. Il est alors possible d'anticiper les dates de gestion de la balsamine dès mai-juin à condition de savoir la reconnaître (formation).
- >> Du matériel est nécessaire notamment pour la berce (équipement et outils) : qui fournit ? Pour l'entreprise privée c'est OK, mais pour les actions dans les sites prioritaires ailleurs, la cellule du CR peut proposer quelques équipements vestimentaires et suggère que la commune en fasse autant. Toutefois, il serait plus pratique que chaque équipe se munisse par elle-même du matériel nécessaire.
- >> Le recours aux produits chimiques n'est pas conseillé (interdit en bord de cours d'eau, cf le Code de l'Eau).
- >> Lorsque des tas ont été entreposés avec les résidus de gestion, bien penser à les contrôler par la suite pour éviter toute reprise des plantes.

. [Problème des renouées asiatiques]

- >> Le CR n'intègre pas la renouée dans les chantiers d'éradication à réaliser, vu l'impossibilité actuelle d'éliminer les massifs en place, ainsi que les moyens dérisoires disponibles.
- >> Se focaliser donc sur les deux autres espèces et faire du préventif pour minimiser la propagation de la renouée : ne pas composter, si possible ne pas déplacer les terres lors des travaux ou, au minimum, ne pas déplacer des terres contaminées (un groupe de travail au SPW est concerné par cette thématique).

>> Le DNF prévoit dans ses remises d'avis pour des projets de collecteurs une clause relative au transport des terres : les terres enlevées doivent être remises sur place.

. [Problème de la gestion des résidus]

>> Plusieurs communes et autres gestionnaires peuvent mettre un conteneur à disposition afin de récolter les résidus de gestion (voir le tour de table), en effet le contexte étant souvent assez urbanisé, il est délicat de laisser les résidus en tas sur place (mais cela peut être envisagé par endroit, en zones dégagées).

>> Il peut exister un problème d'accessibilité pour le conteneur : utilisation de jeeps (Lasne) ou si pas possible autrement, laisser sur place, toutes précautions prises par ailleurs.

>> Des possibilités de stockage (Grez-Doiceau) et/ou incinération au dépôt communal (Chastre) ont été évoquées.

>> Le compostage des balsamines est envisageable en absence de graines.

>> Dans tous les cas, ne pas entreposer les résidus de gestion en zone inondable.

. [Problème de la connaissance des zones contaminées]

>> L'inventaire du CR est en cours et reste la meilleure source pour connaître la localisation précise des plantes, sachant qu'il ne peut être exhaustif. La cellule du CR invite donc les communes qui ne l'ont pas encore fait à réaliser cet inventaire sur leur territoire.

>> La possibilité est donnée également aux habitants de signaler la présence de plantes à la commune (cf les articles dans les bulletins communaux).

. [Problème des compétences des gestionnaires des cours d'eau]

>> Les cours d'eau sont catégorisés, c'est un fait ; mais la catégorie du cours d'eau ne constitue pas un frein aux initiatives (Marc Mauclet), la commune ou d'autres personnes peuvent donc agir sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Aspect à approfondir ...

. [Problème de la propriété privée et de la sensibilisation]

>> Possible frein : une campagne de sensibilisation va être effectuée auprès des riverains des zones pressenties pour les opérations de gestion afin de les prévenir, de les informer sur ces plantes et des bonnes pratiques à adopter (non plantation, déplantation, ...) et de pouvoir in fine accéder à leurs propriétés.

>> Il n'y a pas d'enjeu économique visible, il faut donc sensibiliser le pouvoir politique pour donner les moyens au niveau local ; la participation des communes passe par une décision politique du Collège : motiver le Collège par un test grandeur nature (but des actions coordonnées sur le masse d'eau de la Lasne et sur les sites prioritaires). Le CR doit rédiger une proposition concrète de planning à soumettre aux Collèges.

>> Par ailleurs, un projet de règlement communal d'urbanisme est en cours au niveau de la Région wallonne afin de faciliter l'accès à ces propriétés lors des opérations de gestion. Si malgré tout les riverains interdisent l'accès ... ma foi tant pis.

>> A penser : cf les articles déjà envoyés par le CR à publier dans les bulletins communaux ; affiches à placarder sur le hangar communal pour sensibiliser les ouvriers (cf Jodoigne), formation du personnel communal, ...

. [Problème des aides extérieures]

>> Voir le point 3 page 3 et le problème de la disponibilité en hommes page précédente.

. [Problème de la sécurité physique]

>> La gestion de la berce présente certains risques via les projections de sève : le port d'un équipement spécifique est nécessaire (combinaison et gants imperméables, bottes, masque). Une **formation est nécessaire** avant toute gestion de cette plante.

>> Certains sites sont difficiles pour des bénévoles (pente, ...) : dans ces cas-là, se limiter aux zones faciles d'accès.

. [Problème du financement]

>> Normalement ce devrait d'abord être la Région wallonne qui planifie son action au niveau régional pour ensuite faire descendre ses programmes au niveau local avec des moyens à l'appui, mais ni la direction des cours d'eau non navigables (SPW), ni le DNF (services extérieurs) n'ont de budgets prévus pour ce genre d'intervention dans l'immédiat.

>> Un **co-financement** entre les communes concernées, la Province et le Contrat de rivière serait l'idéal. Une demande de subsides extraordinaires a été introduite auprès du service environnement de la Province.

>> Introduire un projet auprès du Ministre ... à approfondir

. [Problème des moyens issus de la RW]

>> Engagement par le CR d'ouvriers Wallo'Net qui auraient la gestion des plantes invasives dans leurs attributions ... le dossier du CR a été déposé depuis longtemps chez le ministre...

>> Une possibilité de financement par la Région wallonne pour la gestion de la berce du Caucase est possible ... Une chose est sûre, c'est que la DCENN va lancer dès cette année un plan d'action contre la berce (recensement et lutte). Un contact a alors été pris avec le responsable et un maximum d'informations précises a été transmise afin d'aider à la définition de sites prioritaires en RW.

>> Sensibiliser le ministre pour obtenir un soutien de la RW pour une action pilote en Dyle-Gette en 2010 à l'occasion de l'année de la biodiversité ... à approfondir